

Juin 2019

Journal du Député

Patrick HETZEL

7^{ème} circonscription du Bas-Rhin



« Mais à quoi sert donc un député ? »

Souvent j'entends cette phrase lorsque je vais à votre rencontre. Cette formule peut évidemment avoir plusieurs sens. Elle peut être la marque d'une curiosité liée à une méconnaissance. Elle peut aussi être une sorte de défiance formulée sous forme interrogative, ce qui revient indirectement à vouloir dire : « vous ne servez à rien ! ». Quelle que soit l'option retenue, l'antiparlementarisme et la critique vis-à-vis des parlementaires sont une réalité qu'il ne faut nullement ignorer. C'est pourquoi, je tenais ici, en quelques lignes à revenir sur le travail d'un député en général et du vôtre en particulier.

Dans une démocratie représentative comme la nôtre, des personnes sont élues pour vous représenter. Dans le cas du député, celui-ci siège à l'Assemblée nationale pour exercer deux grandes missions : faire la loi (qu'elle soit proposée par le gouvernement ou par un ou plusieurs parlementaires) et contrôler l'action du gouvernement. Pour exercer cette seconde mission, il est essentiel qu'il existe une stricte séparation entre le pouvoir législatif (le parlement) et le pouvoir exécutif (le gouvernement) ainsi qu'un équilibre entre ces deux pouvoirs car le parlement assure alors un "contre-pouvoir" par rapport au gouvernement, quand bien même la majorité soutient le gouvernement. Dans la "fabrication" de la loi, le député apporte son expérience, sa connaissance de la vie des concitoyens sur le territoire dont il est l'élu pour s'assurer que la loi ira "dans le bon sens" et prenne bien en compte l'"intérêt général". Dans le contrôle de l'action du gouvernement, il a pour mission de s'assurer que les deniers publics soient bien utilisés, c'est-à-dire l'argent du contribuable dépensé avec parcimonie, efficacité et pertinence.

La vie d'un député est donc rythmée par une présence à la fois dans sa circonscription pour rencontrer, échanger, discuter, aider les concitoyens et à l'Assemblée nationale pour débattre de la loi et assurer le contrôle de l'action du gouvernement. Cette vie est faite de rencontres, de participation à des débats et échanges, d'études et de préparation de dossiers en lien avec les porteurs de projets, les élus et les associations du territoire. Votre député est bien entendu assisté par des collaboratrices : trois en circonscription, avec une présence dans les deux permanences de Saverne et de Sarre-Union, et une à Paris.

Membre de la commission des finances, je suis rapporteur du budget de la justice. Je donne donc mon avis lorsque le gouvernement présente son budget de la justice pour le futur mais aussi sur la manière dont il utilise le budget que l'Assemblée a adopté pour remplir ses missions.

Par ailleurs, je m'investis évidemment spécifiquement sur des textes de loi

comme par exemple lorsque le ministre de l'Education nationale a présenté son projet de loi concernant l'école, domaine que je connais très bien.

J'ai alors, entre autres, beaucoup insisté sur la nécessité de ne pas oublier les écoles rurales, d'accorder davantage de place à l'enseignement des langues en général et du bilinguisme en particulier chez nous en Alsace.

De même, par des questions au gouvernement, orales ou écrites, j'interpelle les ministres sur leur action : que fait la ministre de la santé pour mettre fin à la pénurie de certains médicaments comme les corticoïdes ou le potassium pourtant indispensables dans certains traitements ? Que fait le ministre du budget pour éviter que le poids de certaines taxes ne mette à mal le pouvoir d'achat ? C'est aussi la défense d'amendements comme par exemple celui qui demande à ce que la ministre en charge des Anciens combattants prenne enfin en compte la situation des anciens d'Algérie qui étaient sur place entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 et dont on ne reconnaissait pas jusqu'alors le statut d'Ancien combattant.

Le rôle de votre député, c'est de vous représenter, de vous défendre, de faire entendre la voix du territoire et des concitoyens dont il est l'élu. Je voudrais ici vous assurer que mon engagement est plein et entier et que je m'efforce d'orienter en permanence mon travail et mon action au service du bien commun, avec modestie mais fierté car la démocratie représentative est une richesse inestimable.

Bien sincèrement à vous,

Patrick HETZEL,
votre député.



• Quels ont été les députés les plus assidus en 2018

Contrepoint, journal en ligne, a réalisé un classement de l'activité des députés : **Patrick HETZEL est 5^e au classement général et 2^e pour le classement "Activité" sur l'année 2018.**

• Activité de Patrick Hetzel en quelques chiffres pour les 12 derniers mois

(mai 2018 - mai 2019 - Source : nosdeputes.fr)

42 semaines d'activité à l'Assemblée
108 présences en réunions de commissions
209 interventions en commissions
450 interventions longues dans l'hémicycle
465 amendements proposés

4 rapports écrits
11 propositions de loi (détails p. 4)
189 propositions de loi co-signées
52 questions écrites au gouvernement
4 questions orales

Formation « Invente ton avenir » à Sarre-Union : une innovation des entreprises présentée à une délégation de parlementaires

Le Cercle des entrepreneurs d'Alsace Bossue (C.E.A.B.) a présenté son nouveau et très innovant programme de formation en alternance « Invente ton avenir » à Sarre-Union, le lundi 8 avril 2019. Répondant à l'invitation de Patrick Hetzel, une délégation* de Génération Entreprise Entrepreneurs Associés (G.E.E.A.), dont Olivier Dassault est le président, a rencontré les responsables du C.E.A.B, après une visite de l'entreprise J.F.A. par Monsieur Jean-Christophe Pierrard, directeur d'usine.

G.E.E.A., association d'intérêt général, rassemble plus de 155 députés et sénateurs, sensibles aux problématiques du monde de l'entreprise et des entrepreneurs qui souhaitent s'investir pour leur pays. Peu représentée dans le monde politique, l'entreprise souffre de préjugés que G.E.E.A. s'est donné pour objectif de combattre. L'ambition de G.E.E.A. est de rappeler à l'opinion publique et aux acteurs politiques que les entreprises, par leur dynamisme et leur réussite économique, participent pleinement à la solidarité nationale, créent des emplois et au final augmentent la richesse de tous les Français. Force de proposition, les parlementaires de G.E.E.A. travaillent à l'amélioration de la législation fiscale, du financement des PME, pour favoriser l'innovation, la formation professionnelle ou encore la mixité professionnelle parmi les élus.

De son côté, le Club des entrepreneurs d'Alsace-Bossue, dont le délégué général est Jean Sahling, regroupe les dirigeants des entreprises suivantes : J.F.A. (fabrication de jus de fruits et boissons), ZIEMEX (industrie métallurgique), SAREL Schneider Electric (fabrication de boîtiers électriques), FLABEG (équipementier automobile), CERENN (cloisons amovibles pour bureaux et espaces de travail), Bieber Industrie (chaudronnerie lourde), les Grands Chais de France (négoce et commercialisation de vin) et Wilhelm Constructions métalliques. L'objectif de ce club est de partager les préoccupations des dirigeants d'entreprises d'Alsace-Bossue et de mener des actions communes pour répondre à certains besoins, comme par exemple de recrutement.

Ayant identifié des besoins de personnel qualifié et formé, plus particulièrement aux postes de pilotes de lignes automatisées et de chaudronniers, le **C.E.A.B. est à l'initiative du lancement d'une formation d'un nouveau type : une promesse d'embauche en C.D.I. sous condition de validation d'un diplôme en alternance** (Bac Pro dès la rentrée 2019,



Olivier Dassault (au centre) entouré des partenaires du projet.

possibilité de B.T.S. par la suite). Avec le soutien du conseil régional, de la ville de Sarre-Union, du rectorat de l'académie de Strasbourg, du lycée Georges-Imbert et du député Patrick Hetzel, cette formule innovante est ouverte à tous les candidats entre 16 et 30 ans et sera dispensée en alternance par le lycée Georges Imbert de Sarre-Union.

*La délégation de G.E.E.A. était composée d'Olivier Dassault, député de l'Oise et Président de Génération Entreprise Entrepreneurs Associés, Jean-Michel Fourgous, Délégué Général de G.E.E.A. et Président de la communauté de communes de Saint-Quentin-en-Yvelines (ancien député des Yvelines), Michel Herbillion, député du Val de Marne et Vice-Président de G.E.E.A., Pierre Vatin, député de l'Oise, Damien Regnard, Sénateur des Français de l'étranger, Fabien Di Filippo, député de Moselle.

EUROPE | COOPÉRATION

L'Assemblée parlementaire franco-allemande

Le 11 mars 2019, Patrick Hetzel s'est exprimé dans l'hémicycle rappelant que le traité de l'Élysée, voulu par le chancelier Adenauer et le président de Gaulle, fut l'acte fondateur de la coopération franco-allemande pendant plus d'un demi-siècle. Cette coopération a permis le développement de la construction européenne grâce à une véritable dynamique promue par le couple franco-allemand.

C'est pour prolonger cet acte fondateur du traité de l'Élysée et lui donner un nouvel élan que, pendant plus d'un an, le Bundestag et l'Assemblée nationale ont travaillé ensemble pour aboutir à une résolution relative à la coopération parlementaire franco-allemande. Les Républicains soutiennent cette résolution dont le rôle est d'assurer le suivi des conseils des ministres franco-allemands et de formuler des propositions tendant à favoriser la convergence du droit en vigueur dans nos deux pays. Il s'agit ainsi de promouvoir une coopération renforcée entre l'Assemblée nationale et le Bundestag allemand. La portée symbolique d'une telle assemblée parlementaire est évidemment très forte. Le député en appelle à l'enthousiasme mais aussi au pragmatisme, pour que vive la coopération parlementaire franco-allemande en particulier et la coopération franco-allemande en général. **Patrick Hetzel fait partie des membres de l'assemblée parlementaire franco-allemande qui a été installée**



lundi le 25 mars 2019. Il siège également au bureau de cette assemblée, composée de 50 membres de l'Assemblée nationale et 50 membres du Bundestag.

1- le bureau de l'assemblée parlementaire franco-allemande présidé par Sabine Thillaye. 2 - le président du Bundestag Wolfgang Schäuble (3^e en partant de la gauche), invité pour parler d'Europe à Saverne. Conférence « L'homme européen du XXI^e siècle reste-t-il à inventer ? » organisée par le Rotary club de Saverne le 04.05.19.

SANTÉ | SOLIDARITÉ

Handicap : élargir le crédit d'impôt

Le crédit d'impôt d'aide à la personne est ouvert aux dépenses permettant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou la situation de handicap.

Cette mesure est essentielle aux personnes âgées ; notre département compte plus de 8% de seniors de plus de 75 ans, et plus du tiers de la population bas-rhinoise aura dépassé les 60 ans en 2040.

Mais si cette mesure est adaptée aux seniors, elle reste très largement insuffisante pour les personnes handicapées, car elle ne couvre que les équipements de la résidence principale.

Aucune aide n'est possible à ce jour pour les aménagements liés à l'adaptation de la voiture. Or un appui financier est essentiel et le plus souvent indispensable pour permettre le déplacement des utilisateurs de fauteuils roulants. En effet, près de 20% de personnes en fauteuil ne peuvent disposer d'un véhicule adapté faute de ressources suffisantes.

Certes, des mesures ont été prises pour faciliter le transport des personnes handicapées, mais elles sont nettement plus efficaces en ville. La ruralité est ainsi, une fois de plus, pénalisée voire oubliée.

La question écrite de Patrick Hetzel (n°12054 - publiée au Journal Officiel le 11 septembre 2018) portant sur l'élargissement du crédit d'impôt aux personnes handicapées pour des équipements hors logement, reste toujours sans réponse...

Eliane KREMER,
Suppléante du député
Adjointe au maire de Saverne



Sapeurs-pompiers : soutenir et faire évoluer la profession

Patrick Hetzel a co-rédigé avec ses collègues Valérie Lacroute, Stéphane Viry, Jean-Louis Thiériot et Arnaud Viala une proposition de loi qui soutient le fonctionnement des SDIS (*Service Départemental d'Incendie et de Secours*) et à valoriser les fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. L'objectif, à travers treize mesures très concrètes, est de faire évoluer cette profession et de soutenir les sapeurs-pompiers dans leur dévouement pour l'intérêt commun. Par ailleurs, **Patrick Hetzel est également l'auteur d'une proposition de loi, concernant la retraite des pompiers volontaires.**

En effet, même si une loi votée en 2016 a permis d'améliorer sensiblement les prestations de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires, les indemnités versées ne sont pas à la hauteur des services rendus à la Nation. Aussi, **cette proposition prévoit d'accorder aux sapeurs-pompiers volontaires une validation de trimestres au titre du calcul des droits à la retraite et une bonification de leurs cotisations retraite.**

Le décret n° 2017-912 du 9 mai 2017 prévoit qu'un sapeur-pompier volontaire d'au moins 55 ans ayant cessé son activité avec au moins 20 ans de service

peut prétendre à une nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR1). Une majoration est également prévue pour les sapeurs-pompiers volontaires ayant poursuivi leur activité au-delà de 55 ans et ayant plus de 35 années de service. « Sans remettre en cause le caractère noble et désintéressé sur lequel repose cet engagement volontaire, une amélioration de la retraite de ces bénévoles serait un signe fort de reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité de leurs missions. Tel est l'objet de cette proposition de loi qui accorde aux sapeurs-pompiers volontaires une validation de trimestres au titre du calcul des droits à la retraite et une bonification de leurs cotisations retraite ».



VIE SOCIALE | RURALITÉ

Pour les exclus du tout-numérique

Patrick Hetzel a pris l'initiative d'une proposition de résolution visant à **supprimer la fracture des exclus du tout-numérique.** Le Défenseur des droits a publié un rapport alarmant sur la fracture numérique visant l'accès aux services publics. Il s'inquiète de la situation et des conséquences lourdes pour les usagers. 500 000 personnes en France ne peuvent accéder à un réseau internet fixe depuis leur domicile. 541 communes françaises sont classées en zone blanche et sont donc totalement dépourvues de toute connexion à Internet. Avec la fermeture des guichets et la désertion des services (banques, postes, centres des impôts...), les plus fragiles n'ont plus accès à leurs droits sociaux. La difficulté d'accéder en ligne aux services publics et l'éloignement des

zones urbaines complexifient les démarches administratives. Une fracture supplémentaire est constatée en zone rurale : « Dans les communes de moins de 1000 habitants, plus d'un tiers d'entre eux n'ont pas accès à un Internet de qualité, cela représente près de 75% des communes de France et 15% de la population ». L'objectif du gouvernement est d'atteindre 100% des services publics dématérialisés à l'horizon 2022. Il ne doit pas être guidé par une logique budgétaire en réduisant des services d'accueil du public au détriment des usagers. Vu le retard accumulé, ce plan ambitieux va laisser pour compte un grand nombre de nos concitoyens. Cette proposition de résolution a pour objectif de pallier la rupture entre les usagers.

FORMATION PRO | INSERTION

Rénovation de Notre-Dame de Paris : Implanter un "Chantier-école"

Le 15 avril 2019, la cathédrale Notre-Dame de Paris a été victime d'un terrible incendie. Notre-Dame illuminait le monde depuis 8 siècles. Elle était l'œuvre de ces milliers d'ouvriers anonymes qui, par leur travail, leur talent et leur génie, ont bâti ce symbole de notre patrimoine religieux. Il nous appartient de la restaurer. Les propositions et initiatives des métiers de bâtisseurs affluent depuis. Un tel chantier pose naturellement la question de la formation et de la transmission des savoir-faire de tous les métiers qui ont contribué à sa construction : tailleurs de pierre, sculpteurs, charpentiers, vitraillistes, couvreurs, orfèvres, ébénistes, verriers, et tant d'autres encore. Le désamour pour les métiers manuels et le peu d'engouement des jeunes pour ces spécialités ont conduit à un manque de main d'œuvre. C'est la raison pour laquelle Patrick Hetzel a

rédigé une proposition de résolution visant à implanter un "Chantier-école" pour la rénovation de Notre-Dame de Paris. Le réseau "Chantier-école" est né en 1995 du constat que les méthodes d'apprentissage traditionnelles ne répondent pas aux besoins de tous les publics en recherche d'emploi qui souhaitent engager une formation. Il s'adresse à ceux qui souhaitent acquérir ou retrouver des gestes professionnels et savoir-faire de base, par le biais d'une approche basée sur la pratique. Ce dispositif permet l'accès de jeunes et adultes en recherche d'emploi à un emploi durable ou à une formation qualifiante. Ce réseau œuvre en faveur de la valorisation du patrimoine. Au moment où va se mettre en place ce chantier d'envergure à forte portée symbolique, il semble tout à fait pertinent de prévoir un "Chantier-école" pour la restauration de Notre-Dame de Paris.

Collectivité européenne d'Alsace : le plus important reste à faire !

Le 29 octobre 2018, le Premier ministre a signé avec les Présidents des deux conseils départementaux du Rhin et le Président de la Région Grand Est, une déclaration commune en faveur de la création d'une collectivité européenne d'Alsace.

Le Président de la République avait préalablement indiqué qu'il refuserait la sortie de l'Alsace du Grand Est, ce qui fut localement une déception dans la mesure où la revendication des citoyens d'Alsace est claire. Dans trois sondages successifs (CSA, IFOP et BVA), ils ont dit à plus de 80 % qu'ils voulaient retrouver une collectivité alsacienne en rejetant dans leur très large majorité son intégration au sein du Grand Est. La réponse la plus adaptée eut été la création d'une collectivité territoriale d'Alsace à statut particulier sur la base de l'article 72 de la Constitution, la seule option susceptible de répondre pleinement à l'attente

des Alsaciens. Celle-ci aurait permis d'intégrer les deux conseils départementaux dans une structure unifiée, respectant la diversité de l'espace régional tout en accordant une place déterminante aux structures de coopération inter-communales. S'agissant des compétences, cette collectivité à statut particulier pourrait exercer les missions dévolues aux départements, complétées par des compétences transférées de l'Etat et de la Région : développement économique, infrastructures, enseignement et culture. La déclaration commune est certes une avancée car elle acte enfin la prise en compte d'une partie des revendications des Alsaciens et la nécessité de ne pas en rester au statut quo. En cela, c'est une bonne nouvelle. Toutefois, force est de constater qu'hélas le choix opéré par le gouvernement est une solution à minima qui reste très éloignée d'une collectivité à statut particulier. De toute évidence, le désir d'Alsace n'a pas été pleinement

entendu et le Gouvernement n'a pas tenu compte des légitimes aspirations des Alsaciens. On ne peut que le regretter. En cela, la création de la collectivité européenne d'Alsace ne saurait être qu'une première étape.

Le chemin à parcourir est encore long. En tout cas, la nouvelle entité juridique sera coulée dans le moule départemental. La mutation de l'entité fusionnée en une collectivité d'une autre nature que strictement départementale passera par la loi. Le plus important reste à faire : s'assurer que la loi attribuera à cette collectivité européenne d'Alsace des compétences supplémentaires à celles déjà exercées par les deux départements du Rhin ainsi que la sécurisation des financements correspondants.



Parlement des enfants Herbitzheim et Neuwiller-les-Saverne

L'édition 2019 portait sur le thème "Du bon usage du numérique".



Cette année, 2 classes étaient sélectionnées par circonscription. La classe de CM1-CM2 de Herbitzheim (photo de gauche) a rédigé une proposition de loi visant à protéger les utilisateurs des réseaux sociaux des propos haineux, du cyberharcèlement.

De son côté, la classe de CM1-CM2 de Neuwiller-les-Saverne (photo de droite), a présenté une proposition de loi visant à informer, protéger et aider les enfants face au harcèlement par le numérique. Après ce travail, la classe de Herbitzheim s'est rendue à Paris pour visiter l'Assemblée nationale le 16 mai et celle de Neuwiller-les-Saverne s'y est rendue en juin 2019.

TRAVAIL LÉGISLATIF

Attentif aux préoccupations de chacun, je suis particulièrement attaché à faire remonter à l'Assemblée nationale et auprès du gouvernement les situations complexes et difficiles, parfois injustes voire dramatiques que m'exposent mes concitoyens. L'application d'une loi dans la "vraie vie" se traduit parfois par un non-sens ou une méconnaissance du terrain et du territoire. Aussi, je continue d'être vigilant lorsqu'il s'agit de faire évoluer les lois dans le bon sens ou d'en proposer de nouvelles. Membre de la Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, les champs d'intervention sont vastes. Au cours des 12 derniers mois j'ai été l'auteur de 11 propositions de loi ou résolutions visant à :

- créer un **droit à l'erreur des collectivités locales** dans leurs relations avec les administrations et les organismes de sécurité sociale,
- affirmer le **caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris**,
- **supprimer la fracture** des exclus du tout-numérique,
- améliorer la **retraite des sapeurs-pompier** volontaires,
- créer une commission d'enquête sur la politique nationale de **protection des mineurs contre la pornographie**,
- prévoir une durée indéterminée pour les avantages cumulés sur les **cartes de fidélité**,
- instaurer une **harmonisation fiscale progressive en cas de fusion de communes** et d'établissements publics de coopération intercommunale ou de rattachements,
- garantir la **liberté d'étudier** dans les établissements d'enseignement supérieur,

- **pérenniser les moyens nécessaires** à la participation du ministère de la justice à l'effort national de **lutte contre le terrorisme**,
- appliquer une **majoration des pensions aux veuves des très grands invalides de guerre** dont l'indice de pension était supérieur à 2 000 points à la date du décès,
- créer un **fonds spécial dédié à dédommager les victimes de la géothermie**,
- imposer que tout **candidat à la présidence d'un établissement public de recherche** soit obligatoirement **titulaire d'un doctorat**.

Qu'il s'agisse d'économie, d'environnement, d'emploi, de sécurité, de santé, de transports, de logement, de justice, chaque domaine m'importe. J'ai ainsi co-signé de nombreuses propositions de loi ou résolutions portant notamment sur :

- assurer une **meilleure justice sociale** dans le calcul des allocations,
- garantir une **réelle transparence dans l'attribution des subventions publiques** aux associations,
- offrir la **possibilité aux apprentis de passer le permis de conduire dès seize ans**,
- mieux encadrer **l'ouverture et le fonctionnement des centres de santé**,
- faciliter **l'installation des commerces** dans les centres villes,
- renforcer la **protection des victimes**,
- créer un **fonds de soutien aux sportifs de haut niveau** en vue de leur préparation pour les jeux Olympiques, [...].

Tous les travaux parlementaires de Patrick Hetzel sont sur www.assemblee-nationale.fr

ÉDUCATION NATIONALE

Comment évaluer les établissements scolaires ?



Patrick Hetzel
Député LR
(photo Assemblée nationale)

La Croix - mercredi 4 juillet 2018

Débats

Il faut d'autres critères que les notes

Aujourd'hui, lorsque l'on évalue un établissement, on se fonde souvent sur le concept de valeur ajoutée, c'est-à-dire que l'on compare la performance d'une cohorte d'élèves à sa sortie par rapport à ce qu'elle était à son entrée. Ce système est assez probant, mais il est largement perfectible. On se sert par exemple des résultats au bac ou aux examens : or, il peut exister sur ces examens des consignes sur la manière de noter qui peuvent fausser l'évaluation.

Par exemple, si vous prenez une copie d'une épreuve de maths, elle est évaluée en fonction de deux éléments : les formules algébriques ou trigonométriques utilisées, et la démonstration. Or, cette démonstration se fait en français. Mais aujourd'hui, les inspecteurs de mathématiques demandent aux enseignants de ne tenir compte que du raisonnement général et du résultat, et absolument pas de la qualité du français employé dans la démonstration. Cela constitue clairement une limite du système de notation. Cela combiné au fait que les enseignants s'adaptent souvent au public auquel ils ont affaire. D'où l'écart important entre les notes de certains bacheliers et le niveau des étudiants en première année d'enseignement supérieur. C'est

On pourrait se demander si les enseignants suivent une formation continue ou non, que ce soit en matière pédagogique, ou dans leur propre discipline.

pourquoi on ne peut se fonder uniquement sur les notes pour évaluer un établissement. Il faut d'autres critères.

Pour compléter, on pourrait en effet tenir compte d'autres données : quel est le taux d'absentéisme ? Combien d'élèves y a-t-il par classe ? Les enseignants vont-ils jusqu'au bout des programmes ? Quelle est la cohérence du projet d'établissement avec ces données ? Tout cela

Il est nécessaire d'externaliser le système d'évaluation de l'éducation nationale.

n'existe pas aujourd'hui et pourrait utilement enrichir le dispositif actuel. De même, on pourrait se demander si les enseignants suivent une formation continue ou non, que ce soit en matière pédagogique, ou dans leur propre discipline.

Je pense pour ma part qu'il est nécessaire d'externaliser le système d'évaluation de l'éducation nationale. Je propose ainsi de créer une instance indépendante chargée de cela. Une telle autorité existe dans l'enseignement supérieur : il s'agit du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pourquoi ne pas le créer pour l'éducation nationale ? Je m'apprete à déposer un projet de loi en ce sens. Aujourd'hui, les données disponibles pour évaluer les établissements, et plus largement le système éducatif, dépendent directement du ministère, et donc ne peuvent pas être objectives.

Recueilli par Loup Besmond de Senneville

Suivez mon activité, inscrivez-vous à ma newsletter sur www.patrick-hetzel.fr



Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin
Eliane KREMER, suppléante

Permanences parlementaires :

9 rue de la Gare 67700 SAVERNE
Tél. 03 88 91 25 88

14 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION
Tél. 03 88 00 60 08



@patrickhetzel



Patrick Hetzel



www.patrick-hetzel.fr

Directeur de la publication
Patrick HETZEL

Impression
Imp. Scheuer - Drulingen

Dépôt légal
Juin 2019 - ISSN 2274-7338

Crédit photo ©Assemblée nationale

✉ contact@patrick-hetzel.fr